

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : MM. GRUCKER Alain, EHRHART Yves, Adjoints,
Mme TSCHUDY Isabelle MM., KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN
Jean-Christophe, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra est venue au point 36, MM.
DESCHAMPS Joël, SONNTAG René et FRITSCH Hubert.
Absente excusée : Mme DITTLO Elodie donne procuration à Mme TSCHUDY Isabelle,
Absent : M. FRANCK Michel.

32. Adoption du procès-verbal du 29 août 2017

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2017 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents en ayant pris note des modifications :

- suite à une erreur matérielle du point 25 de la séance du 17 juillet 2017 il faut lire :
 - o « *DECIDE de vendre la grange située sur la parcelle n° 374 de la section n° 1 à Madame GRUCKER Sylvie pour la somme de 20 000.00 € (et non 22 000.00 €) l'are sous condition de fermer le bâtiment du côté 57 Rue Principale. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.* »
- En complément d'information du point 31 D de la séance du 29 août 2017 :
 - o « *Courrier de Monsieur DURR Martin* »

33. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes les déclarations d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant les ventes :

- Section n° 9 parcelle n° 281/175 – 7 Rue des Jardins – Bâti sur terrain propre, superficie totale 460 m²,
- Section n° 4 parcelle n° 125/1, superficie de 22 m² et section n° 9 parcelle n° 354/169, superficie de 23 m².

34. Groupe scolaire

A. Crédit Mutuel – Crédit Relais

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2016 concernant le Crédit Relais de la Caisse de Crédit Mutuel de Barr d'un montant de 860 000.00 €,

CONSIDERANT l'avancée des travaux d'extension et de restructuration du bâtiment scolaire 108 Rue du Four,

VU l'offre de prêt en la forme de Crédit Relais complémentaire proposée par la Caisse de Crédit Mutuel, agence de Barr,

Après en avoir délibéré,

- Madame Suzanne LOTZ, Maire de Goxwiller est autorisée à réaliser auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Barr, un crédit relais d'un montant de 800 000.00 € dont le remboursement s'effectuera par affectation des rentrées à court terme à percevoir au fur et à mesure de leur encaissement au plus tard deux ans après la signature du contrat de prêt.
 - o Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 0.65 %

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre, que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

- Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

B. Demande de cession anticipée et partielle d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
1	329	58 rue Principale	14,44 ares
1	332	59 rue Principale	3,11 ares

VU la convention pour portage foncier signée en date du 7 janvier 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 4 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 5 mars 2014 ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 4 mars 2018 ;

VU le procès-verbal d'arpentage provisoire du 16 août 2017 du cabinet ANDRES divisant la parcelle 329 en deux parcelles distinctes de 10,53 ares ((B)/329) et de 3,91 ares ((A)/329) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace de procéder à la cession partielle et anticipée du bien porté, à savoir une surface bâtie de 10,53 ares ((B)/329) à détacher de la parcelle cadastrée section 1 n° 329, au prix global de **167.900.00 €** (cent soixante-sept mille neuf cent euros) au profit des époux GONCALVES ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à signer un acte de vente notarié en ce sens ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à constituer :
 - une servitude de passage de tous réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, internet...) à la charge des parcelles cadastrées section 1 n° 332 et section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds servants) et au profit du bien vendu soit la parcelle numéro provisoire (B)/329 (fonds dominant),
 - une servitude de débord de toit à la charge du bien vendu soit la parcelle numéro provisoire (B)/329 (fonds servant), et au profit de la parcelle cadastrée section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds dominant).
- CHARGE et AUTORISE Madame Suzanne LOTZ, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

Adopté à l'unanimité.

C. Souscription Assurance Dommages Ouvrages

Madame le Maire pose la question du bienfondé de la souscription d'une assurance « dommages ouvrages » pour les travaux du Groupe scolaire – 108 Rue du Four, étant donné que chaque entreprise est couverte par son assurance décennale.

Après en avoir délibéré,

- DEMANDE un devis auprès de l'assurance de la Commune pour les travaux du Groupe Scolaire – 108 Rue du Four.

Adopté à l'unanimité.

35. Locations précaires 2017

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations antérieures et notamment celle des 30 septembre 2013, 27 octobre 2014, 6 octobre 2015 et 12 septembre 2016,

Après délibération,

DÉCIDE de reconduire la mise à disposition des terrains suivants pour un an soit du 11 novembre 2016 au 10 novembre 2017 :

- Lieudit « Hintergartfeld » section n° 9 parcelle n° 149, 9.19 ares à Mme GRUCKER Fabienne (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelle n° 36, 9.87 ares à M. HERRMANN David (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 39 – 40 – 41 et 91, 29.63 ares à M. BEINER Pierre (1.45 € l'are),
- Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 57 - 64 – 66 – 69 – 71 – 74 – 75 – 81 – 82 – 83 – 84 – 248/145 – 146, 46.23 ares à M. ROTH Jean-Marie. (0.76 € l'are),
- Lieudit « Traenkweg » section n° 28 parcelle n° 34, 63.72 ares à M. ROTH Jean-Marie (0.76 € l'are),
- Lieudit « Stiermatt » section n° 15 parcelles n° 121 et 122, 34.60 ares à M. ALIAGA Loïc de l'EARL Ferme du Moulin de BOURGHEIM (1.45 € l'are),
- Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 137 – 138 – 139, 7.26 ares à M. GRUCKER Christian (1.45 € l'are),
- Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 222 et 223, 6.19 ares à la SDF HESS Jean-Paul et Didier (1.45 € l'are),
- Lieudit « Schablochreben » ban de Bourgheim, section n° 8 parcelle n° 637 de 12.55 ares à M. ALLIAGA Loïc de Bourgheim (1.45 € l'are).

L'indemnité de mise à disposition est inchangée depuis 1999.

Adopté à l'unanimité.

36. Contrat de bail à ferme - Avenant

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

VU le contrat de bail à ferme signé le 22 juin 2011 entre Madame GRUCKER Fabienne et la Commune de Goxwiller

CONSIDERANT que Madame GRUCKER Fabienne locataire des lots 11 à 20 du lieudit « die Aue » est liée par un contrat pour 52 ares de culture blé, 121 ares de culture « Autre » et 63 ares de culture Vignes,

ETANT DONNE qu'elle a planté 40 ares de vignes supplémentaires,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE l'établissement d'un avenant à Madame GRUCKER Fabienne au contrat de bail à ferme du 22 juin 2011 avec la modification suivante concernant la nature des récoltes-culture :
 - o 12 ares de blé,
 - o 121 ares « Autre »,
 - o 103 ares de Vigne.
- AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer l'avenant au contrat de bail à ferme entre Madame GRUCKER Fabienne et la Commune de Goxwiller.

Adopté à l'unanimité.

37. Personnel communal – Adjoint Administratif Territorial

VU La délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2011 créant un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet avec effet au 23 septembre 2011 et fixant la durée hebdomadaire de service à 8 heures,

CONSIDERANT que Madame LEHMANN Catherine est montée en grade à la Communauté de Communes du Pays de Barr à partir 1^{er} mars 2017 en tant qu'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon Indice Brut 403 Indice Majoré 364

Madame le Maire propose d'intégrer Madame LEHMANN Catherine au grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe du 7^{ème} échelon,

Le Conseil Municipal après délibération,

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer les papiers administratifs.

Adopté à l'unanimité.

38. Rapports 2016

A. GAZ DE BARR - Compte rendu d'activités 2016 – Concession de Goxwiller

Le compte-rendu d'activités 2016 a été remis aux conseillers municipaux et peut être consulté en Mairie.

B. SMICTOM d'Alsace Centrale

Le rapport annuel 2016 a été remis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

C. SDEA - Rapport annuel 2016 – Eau Potable

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

Le rapport annuel 2016 a été remis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

D. SDEA - Rapport annuel 2016 – Assainissement

Le rapport annuel 2016 a été remis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

E. Electricité de Strasbourg

Le compte rendu annuel du contrat de concession 2016 a été transmis aux Conseillers Municipaux.

F. Recueil des Actes Administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Le recueil des actes administratifs du 2^{ème} trimestre 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Barr a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

G. Mission locale – Bulletin d’information 1^{er} semestre 2017

Le bulletin d’information du 1^{er} semestre 2017 a été joint à l’invitation du Conseil Municipal.

39. Divers

A. C.C.A.S. Goxwiller – Courrier de Madame FRANCO Diane

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission de Madame FRANCO Diane membre du C.C.A.S. de Goxwiller. Afin de compléter la commission du C.C.A.S., Madame LOTZ Suzanne propose Madame BETSCH Karin, ancienne membre du Conseil Municipal et du C.C.A.S. en remplacement Madame FRANCO Diane.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la démission de Madame FRANCO Diane, membre extérieur du C.C.A.S. de Goxwiller,
- ACCEPTE la candidature de Madame BETSCH Karin comme membre extérieur du C.C.A.S..

Adopté à l’unanimité.

B. Nouvelle convention relative à l’adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l’ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C’est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités, il a été décidé l’ouverture de la plateforme à l’ensemble des collectivités alsaciennes.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune de Goxwiller.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 août 2016 concernant l'adhésion de la Commune à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe n° 1,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au nom de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

C. Convention relative à l'itinéraire cyclable OBERNAI – GOXWILLER

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la liaison cyclable structurante entre Barr et Molsheim dont la liaison entre Goxwiller et Obernai, il est prévu d'emprunter des chemins ruraux dont le chemin rural dit Traenkweg et Seitentraenk (en sections 28 et 13 du Ban de Goxwiller). Elle propose de signer la convention relative à l'itinéraire cyclable Obernai-Goxwiller entre :

- Le Département du Bas-Rhin,
- La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- La Communauté de Communes du Pays de Barr,
- La Ville d'Obernai,
- Et la Commune de Goxwiller.

L'engagement de la Commune de Goxwiller est :

« La mise à disposition de l'emprise et autorisation de réalisation des travaux.

La Commune met gratuitement à disposition du Département du Bas-Rhin l'emprise suivante ; le chemin rural dit Traenkweg et Seitentraenk (en sections 28 et 13). La Commune autorise le Département à réaliser sur ces parcelles un itinéraire cyclable. »

Et :

« ... La barrière limitant l'accès à la circulation automobile mais permettant tout de même le passage des usagers cyclistes et piétons sera mise en place dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire cyclable côté Goxwiller. La Commune de Goxwiller se chargera de la gestion des clés de fermeture et d'ouverture de barrière et en sera le garant principal. »

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

« ... La Commune de Goxwiller et la Ville d'Obernai s'engagent à autoriser en permanence la circulation des deux-roues non-motorisés sur les tronçons du parcours jalonnés par le Département en itinéraire ouvert aux cyclistes dans le cadre des dispositions de la présente convention, en sus de la circulation riveraine actuelle. »

« ... La Commune de Goxwiller et la Ville d'Obernai seront responsables de fait de l'activité de police. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention relative à l'itinéraire cyclable Obernai-Goxwiller au nom de la Commune conclue pour une durée de 9 ans avec un renouvellement annuel par tacite reconduction après expiration de la convention.
- DEMANDE que des panneaux de jalonnement supplémentaire soient installés à l'intersection Rue des Champs / Rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

D. Espaces sans Tabac – Ligue contre le cancer

Suite à des échanges avec Monsieur Gilbert SCHNEIDER, Président de la Ligue contre le Cancer, Madame le Maire propose d'adhérer au projet « des Espaces sans Tabac » pour l'aire de jeux Rue du Cimetière, le parvis et l'école 108 Rue du Four.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADHERE au projet « Des Espaces sans Tabac »,
- DEMANDE la mise en place de panneaux label « Espace sans Tabac » à l'aire de Jeux Rue du Cimetière ainsi qu'à l'entrée de l'école Ruelle de l'Eglise dès son ouverture.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention de partenariat entre la Commune de Goxwiller et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer « Espace sans Tabac ».
- PREVOIT les crédits pour l'acquisition de 2 panneaux label « Espace sans Tabac » soit 66.00 €.

Adopté à l'unanimité.

E. Remerciement à Monsieur SONNTAG René, Conseiller Municipal

Madame LOTZ Suzanne remercie Monsieur SONNTAG René, conseiller municipal, d'avoir enlevé un arbre tombé sur le chemin rural dit Kreuzgasse lors de la période des vendanges afin de laisser le passage aux vendangeurs.

F. Foncière du Rhin

Un représentant de la Foncière du Rhin a été reçu en Mairie pour présenter un projet d'Appart-Home sur le lieudit « Hintergartfeld » en prolongement du lotissement des Petits Champs. Cette personne prospecte en vue d'acquérir des terrains.

G. Exposition Musée Wurth – Hélène De Beauvoir

Une exposition Hélène De Beauvoir aura lieu au Musée Wurth à Erstein du 28 janvier 2018 à septembre 2018 avec trois tableaux propriété de la Commune de Goxwiller. Afin de finaliser les modalités administratives de prêt, une convention devra être signée entre la Commune de Goxwiller et le Musée Wurth.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 11 octobre 2017

-----10/2017-----

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer au nom de la Commune de Goxwiller la convention de prêt de trois tableaux d'Hélène De Beauvoir.

Adopté à l'unanimité.

H. Ordination de Madame le Pasteur

Madame Lalarisoa RANDRIANARISOA sera ordonnée Pasteur le dimanche 22 octobre 2017 à 15 heures à HAGUENAU. Elle sera installée officiellement le 5 novembre à Goxwiller.